**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DE FONDS** **COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES DE DROIT FRANÇAIS**

**AXA Avenir Infrastructure**

Puteaux, le 15 novembre 2024.

***Madame, Monsieur, Chers Clients,***

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du fonds AXA Avenir Infrastructure (ci-après le « **FCPR** »).

Par la présente lettre, nous vous informons qu’AXA Real Estate Investment Managers SGP (la « **Société de gestion** ») agissant en tant que société de gestion du FCPR, a décidé d’apporter les modifications suivantes au Règlement du FCPR :

* Mise à jour du Règlement conformément à l’article 7 de l’ordonnance n°2024-662 du 3 juillet 2024 portant modernisation du régime des fonds d’investissement alternatifs (dite ordonnance ELTIF) venant modifier l’article L.214-28 du Code monétaire et financier :
  + Investissement dans des droits représentatifs de placement financier dans des entités dont l’objet principal est d’investir directement et **indirectemen**t dans des sociétés éligibles ;
  + Augmentation du seuil maximum de capitalisation boursière des actions cotées éligibles au quota juridique de 150 millions à 500 millions d’euros.
* La clarification de la définition des porteurs concernés par les parts AX et B.

A compter de la date de prise d’effet de ces dispositions, soit le 15 novembre 2024, le Règlement et le Document d’Informations Clés de votre FCPR tiendront compte de ces modifications qui ne constituent pas une mutation soumise à l’agrément de l’AMF, et ne requièrent aucune action spécifique de votre part.

**Le FCPR conservera toutes ses autres caractéristiques, notamment son profil de rendement/risque, sa stratégie d’investissement, et l’ensemble de ses frais.**

Nous vous rappelons qu’il est nécessaire et important de prendre connaissance du Règlement et du DICs du FCPR disponibles sur le site www.axa-reimsgp.fr. Ces mêmes documents sont aussi consultables sur le site de l’AMF, www.amf-france.org, ou sont disponibles sur demande auprès de la Société de gestion :

AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS SGP

Tour Majunga – La Défense 9 –

6 place de la Pyramide

92908 PARIS – La Défense Cedex

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l’expression de nos sincères salutations.

**AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS SGP**